

Yverdon-les-Bains, le 19 janvier 2021

Début de la mise en place des zones 30 km/h dans les quartiers bordant l'axe principal d'agglomération

La mise en place des zones 30 km/h dans les quartiers Pierre de Savoie, Roger de Guimps, Général-Guisan, St-Georges et Fleurettes commencera en ce début d'année 2021. Cette démarche, qui s'effectuera en plusieurs étapes, s'inscrit dans la volonté de la Municipalité de développer un cadre de vie agréable, plus sûr et attractif grâce à des espaces publics de qualité dans chaque quartier.

Conformément aux communications de la Municipalité du mois d'octobre dernier, la mise en place des zones 30 km/h dans les quartiers Pierre de Savoie, Roger de Guimps, Général-Guisan, St-Georges et Fleurettes se fera à partir de ce début d'année 2021. La publication de ces nouvelles zones dites « de modération du trafic » dans la feuille des avis officiels n'a en effet pas rencontré d'opposition, ce qui réjouit la Municipalité.

La mise en place des zones 30 dans les quartiers précédemment cités s'effectuera en plusieurs étapes. Dans un premier temps, durant ces prochaines semaines et en fonction des conditions météorologiques, la modification de l'ordre de priorités aux carrefours (priorité de droite au lieu des stops ou cédez-le-passage existants) ainsi que la suppression des passages piétons (exceptés devant les écoles) accompagneront la pose de la signalisation limitant la vitesse à 30 km/h. Ces modifications sont obligatoires au regard des réglementations en vigueur pour l'aménagement de zones 30 km/h. Elles seront accompagnées par une présence régulière de la police et un monitoring du trafic. La Municipalité invite les automobilistes à faire preuve de prudence lors de leurs déplacements dans les quartiers concernés, et à respecter les nouveaux régimes de priorités et de vitesses mis en place.

Dans un second temps, et selon les effets constatés de cette première étape, des interventions plus conséquentes sur l'infrastructure seront étudiées par les services communaux, en consultation avec les groupes d'intérêts locaux, notamment les associations de quartiers. En plus des objectifs de modération du trafic automobile, ces mesures permettront d'améliorer la convivialité de l'espace public et d'augmenter la sécurité pour la mobilité douce.

Dans les faits, un projet sera élaboré pour chaque quartier, tenant compte de ses spécificités sociales et infrastructurelles. Ces projets feront l'objet d'une mise à l'enquête publique ultérieure, durant laquelle toute la population pourra en prendre connaissance.

Pour rappel, ces nouvelles zones dites de « modération du trafic » s'inscrivent dans la vision du nouveau plan directeur des circulations et ont pour objectif de protéger les cœurs de quartiers du trafic de transit et ainsi augmenter la qualité de vie des habitants avec l'ouverture du premier tronçon Sud de l'axe principal d'agglomération. La Municipalité se réjouit de cette démarche, qui permettra à la population de bénéficier d'un cadre de vie plus agréable et plus sûr.